



# COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME DES HAUTS-DE-SEINE

## INDEMNITES D'ARBITRAGE

Lors des épreuves officielles du département (EDJ, Circuit Départemental M13, Championnats départementaux par Equipes et Individuels) ou lors des Challenges de club intégrés au classement départemental, les organisateurs devront respecter les indemnités fixées dans la grille ci-dessous :

### Grille tarifaire des indemnités journalières des arbitres :

Arbitre en Formation départementale (FD)	20€
Arbitre Départemental (D)	25€
Arbitre en Formation Régionale (R)	25€
Arbitre Régional (R)	40€
Arbitre en Formation Nationale (N)	50€
Arbitre National (N)	60€
Arbitre International (I)	70€

Un arbitre en formation touche l'indemnité correspondant au grade inférieur au diplôme préparé.

### Bonus supplémentaire pour arbitrage lors d'une phase finale

Le règlement fédéral ne prévoit plus de prime d'arbitrage pour les phases finales. En adéquation avec la politique de notre Ligue, le CDE92 n'appliquera pas de bonus cette saison.

Les arbitres en formation départementale pourraient recevoir un bonus en cas d'assiduité lors de leur cursus de formation.